N° D2026_01_5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 2 DÉCEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04.10.2022 visée en Préfecture le 14.10.2022 ;

- Vu l'article R 2122-8 du code de la commande publique;

-Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;

- Considérant la nécessité d'acheter des pièces pour le préparation du camion Renault Premium BOM AA-158-RT du parc de la Communauté d'Agglomération ;

- Considérant que l'entreprise SERVICES MAINTENANCE REGIONAL située à 724 bd du Mercantour, 06 200 NICE est le concessionnaire Renault Trucks de notre secteur, qu'elle dispose des agréments nécessaires et que sa proposition est apparue économiquement intéressante pour la Collectivité tout en répondant de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat des pièces nécessaires pour la réparation du camion benne à ordures ménagères AA-158-RT selon devis proposés par l'entreprise SERVICES MAINTENANCE REGIONAL située à 724 bd du Mercantour, 06 200 NICE.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant total de 5 000,00 € H.T (soit 6 000,00 € TTC).
Le marché est conclu pour une durée de livraison de 1 mois.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget ordures ménagères 2025.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 2 décembre 2025

Le Président

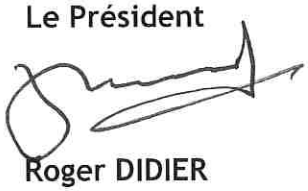

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 15/01/2026
Publié ou notifié le : 15/01/2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_01_5**
Objet :	**Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l?achat des pièces nécessaires pour la réparation du camion benne à ordures ménagères AA-158-RT selon devis proposés par l'entreprise SERVICES MAINTENANCE REGIONAL située à 724 bd du Mercantour, 06 200 NICE.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20251215-D2026_01_5-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20251215-D2026_01_5-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	82.1 Ko
Nom original : D_4217.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20251215-D2026_01_5-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 janvier 2026 à 16h49min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 janvier 2026 à 16h49min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 janvier 2026 à 16h49min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 janvier 2026 à 16h49min17s	Reçu par le MI le 2026-01-15